

Tribune publiée dans le bulletin d'information municipale n°4 de SEPTEMBRE / OCTOBRE 2023.

Les feuilles d'impôts de l'automne.

À l'heure de l'automne, c'est leur feuille d'impôt que viennent de voir brutalement tomber les propriétaires de Saint-Pierre-en-Auge. L'occasion de constater des hausses spectaculaires, en particulier dans nos communes rurales. La taxe foncière sur les propriétés bâties a été augmentée de + 20,83 % à L'Oudon, + 21 % à Mittois ou encore + 21,97 % à Boissey. Du jamais vu ! Les habitants de Saint-Pierre-sur-Dives ne sont pas épargnés pour autant.

Ces augmentations ne sont pas le fruit du hasard. Rendons à César ce qui lui appartient ! En 2017, lors de la création de notre commune nouvelle, il avait été acté que toutes les communes déléguées se verraient appliquer des taux identiques à l'horizon 2029. Résultat, ce lissage des taux sur 12 ans entraîne une hausse importante dans les communes rurales dont les taux étaient historiquement plus faibles que ceux de la ville-centre. Et comme si cela ne suffisait pas, l'actuelle majorité municipale a imposé une augmentation supplémentaire lors de la séance du conseil municipal du 4 avril dernier.

Si au moins ces augmentations se traduisaient par une amélioration pour les habitants : entretien des routes rurales, développement des services de proximité... Mais tel n'est pas le cas. Et si l'on commençait par faire quelques économies utiles en réduisant le nombre d'élus indemnisés au profit de projets véritablement utiles ?

*Retrouvez les informations des élus de l'opposition sur Facebook **@saintpierreenaug2020** et sur notre site Internet **www.saintpierreenaug.com***